

Cabinet

Audit Atlantique Poitou-Charentes

A U D I T CONSEIL



RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2017



Association

CENTRE SOCIOCULTUREL DE LA BLAISERIE
Rond-Point des Frères Montgolfier
86000 POITIERS

Cabinet AUDIT ATLANTIQUE POITOU-CHARENTES
SARL au capital de 155 000 € - RCS de Poitiers - Siret : 537 896 425 00015
Société de commissariat aux comptes, inscrite à la Compagnie Régionale des Commissaires aux comptes de Poitiers

CRÉATEUR DE CONFIANCE

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017**

Aux adhérents de l'association « CENTRE SOCIOCULTUREL DE LA BLAISERIE »,

I. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association « CENTRE SOCIOCULTUREL DE LA BLAISERIE » relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

II. Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilité du Commissaire aux Comptes relative à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

III. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont

porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes. Nous nous sommes assurés notamment :

Subventions

- Les modalités de suivi et de comptabilisation des subventions et notamment le bon rattachement des subventions à l'exercice d'attribution ;
- Les modalités de comptabilisation des fonds dédiés présentés dans l'annexe des comptes.
- De la réalité des subventions par la demande de confirmation auprès des financeurs et par l'analyse des conventions de subventions.

Disponibilités

- De la réalité des disponibilités par la demande de confirmation auprès des établissements bancaires et par l'analyse des relevés bancaires.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

IV. Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux adhérents

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

V. Responsabilités de la direction relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

VI. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans

toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de l'association.

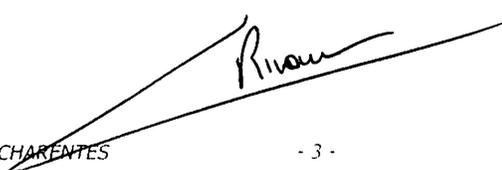
Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Poitiers, Le 02 mai 2018

SARL AUDIT ATLANTIQUE POITOU-CHARENTES

Laurent RIVAULT
Commissaire aux comptes



COMPTES ANNUELS

BILAN

ACTIF	EXERCICE N			EXERCICE N - 1
	31/12/2017			31/12/2016
	BRUT	Amortissements et provisions	NET	NET
Immobilisations incorporelles :	14 802	13 284	1 518	2 376
Logiciel	14 802	13 284	1 518	2 376
Immobilisations corporelles :	704 067	441 620	262 447	218 777
Agencement et aménagement des constructions	330 111	184 992	145 119	
Installations techniques, matériels	373 956	256 628	117 328	120 374
Autres				98 403
Immobilisations financières :	2 502		2 502	2 000
Prêts				
Autres	2 502		2 502	2 000
ACTIF IMMOBILISE (1)	721 371	454 904	266 467	223 153
Stocks :	8 449		8 449	7 543
Stocks et en cours de matières premières et marchandises	8 449		8 449	7 543
Avances et acomptes versés sur commandes :				808
Créances :	185 930	786	185 144	267 156
Créances usagers et comptes rattachés	17 925	786	17 139	17 274
Autres créances	168 005		168 005	249 882
Valeurs mobilières de placement :				
Disponibilités :	887 272		887 272	688 041
Charges constatées d'avance	4 789		4 789	12 368
ACTIF CIRCULANT (2)	1 086 440	786	1 085 654	975 916
Charges à répartir sur plusieurs exercice				
COMPTES DE REGULARISATION (3)				
TOTAL DE L'ACTIF (1+2+3)	1 807 811	455 690	1 352 121	1 199 069

ENGAGEMENTS RECUS

Legs nets à réaliser :

- acceptés par les organes statutairement compétents
- autorisés par l'organisme de tutelle

Dons en nature restant à vendre

BILAN

PASSIF	EXERCICE N 31/12/2017	EXERCICE N - 1 31/12/2016
Fonds associatifs sans droit de reprise	366 192	335 192
Réserves		31 000
Report à nouveau	11 798	
RESULTAT DE L'EXERCICE	3 835	11 798
Affectation au projet associatif		
Fonds Propres :	381 825	377 990
Fonds associatifs avec droit de reprise		
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables	461 821	422 581
Provision réglementées		
Autres Fonds Associatifs :	461 821	422 581
FONDS ASSOCIATIFS (1)	843 646	800 571
Provisions pour risques		
Provisions pour charges	20 349	34 295
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (2)	20 349	34 295
FONDS DEDIES (3)	7 517	9 964
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	49 092	
Emprunts et dettes financeurs divers	12 413	13 730
Avance et acomptes reçus sur commande en cours	27 887	24 778
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	169 330	21 399
Dettes fiscales et sociales	141 014	141 538
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	1 202	691
Produits constatés d'avance	79 671	152 103
DETTES (3)	480 609	354 239
TOTAL DU PASSIF (1+2+3)	1 352 121	1 199 069

(1) Dont concours bancaires courants :

ENGAGEMENTS DONNES

COMPTE DE RESULTAT

PRODUITS	EXERCICE N 31/12/2017	EXERCICE N-1 31/12/2016
Produits d'exploitation		
Ventes	16 869	15 975
Prestation de services	439 948	443 575
Sous total A	456 817	459 550
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation	1 503 734	1 423 841
Reprise s/ prov., transfert de charges, remboursement formation	51 400	40 603
Adhésions	8 933	8 069
Contribution volontaire		
Autres produits		
Sous total B	1 564 067	1 472 513
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION (1)	2 020 884	1 932 063
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun	10 635	7 182
TOTAL QUOTES PARTS DE RESULTAT/OPER (2)	10 635	7 182
Produits financiers		
Valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	2 164	3 278
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL PRODUITS FINANCIERS (3)	2 164	3 278
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion	5 442	9 030
Sur opérations en capital	1 172	19 778
Reprises sur provisions et transferts de charges		
TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS (4)	6 614	28 808
Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs	9 964	12 850
TOTAL DES PRODUITS	2 050 261	1 984 181
Solde débiteur - PERTE		
TOTAL GENERAL	2 050 261	1 984 181

EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE

Secours en nature		
Mises à disposition gratuite de biens et services	300 517	313 941
Mises à disposition gratuite de personnel	51 980	59 277
Personnel bénévole		
Dons en nature		

COMPTE DE RESULTAT

CHARGES	EXERCICE N 31/12/2017	EXERCICE N-1 31/12/2016
Charges d'exploitations		
Achat de marchandises	15 125	16 455
Variation de stock	-906	-2 068
Achat de matières premières et autres approvisionnements	63 755	58 088
Autres achats et charges externes	605 921	591 048
Impôts, taxes et versements assimilés	74 602	74 860
Salaires et traitements	887 508	848 819
Charges sociales	299 033	287 390
Dotations aux amortissements et aux provisions :		
Sur immobilisations : dotation aux amortissements	70 288	55 251
Sur actif circulant : dotation aux provisions	786	471
Pour risques et charges : dotations aux provisions		7 184
Créances irrécouvrables	284	2 972
Autres charges		406
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION (1)	2 016 396	1 940 876
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun	20 160	8 110
TOTAL OPERATIONS FAITES EN COMMUN (2)	20 160	8 110
Charges financières		
Dotations aux amortissements et provisions		
Intérêts et charges assimilés	199	
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL CHARGES FINANCIERES (3)	199	
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion	2 100	11 537
Sur opérations en capital	54	1 896
Dotations aux amortissements et provisions		
TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES (4)	2 154	13 433
Engagement à réaliser sur ressources affectées	7 517	9 964
TOTAL DES CHARGES	2 046 426	1 972 383
Solde créditeur - EXCEDENT	3 835	11 798
TOTAL GENERAL	2 050 261	1 984 181

EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE

Secours en nature		
Mises à disposition gratuite de biens et services	300 517	313 941
Mises à disposition gratuite de personnel	51 980	59 277
Personnel bénévole		

**CENTRE SOCIOCULTUREL
DE LA BLAISERIE**

Annexe Arrêt des Comptes au 31/12/2017

Centre Socioculturel de La Blaiserie
Rue des frères Montgolfier
86000 POITIERS
Tel. : 05.49.58.05.52. - Fax. : 05.49.58.96.77.

I - PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

A - RAPPEL DES PRINCIPES

1 - Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect du principe de prudence et d'indépendance des exercices et en présumant la continuité de l'exploitation.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code du commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2015-06 et 2016-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Les amortissements pour dépréciation des immobilisations corporelles sont calculés selon les nouvelles modalités édictées par les règlements CRC n°2002-10, 2003-7, 2004-06.

Aucune immobilisation ne fait apparaître d'éléments décomposables.

Les amortissements des immobilisations ont été calculés en fonction des durées d'usage dans la mesure où les seuils prévus par l'avis 2005-D du 1^{er} juin 2005 du CNC ne sont pas atteints.

2 – Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

B - PRINCIPES COMPTABLES RETENUS

1 - Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, TVA comprise.

Les amortissements pour dépréciation sont les amortissements économiques justifiés. Ils sont calculés selon le mode linéaire.

2 - Subvention d'équipement

Au titre de la période, l'Association a perçu les subventions suivantes :

Ville de Poitiers	3 150 €	Serveur Informatique
CAF de la Vienne	480 €	Vitrine réfrigérée
AGEFIPH	15 011 €	Aménagement d'un poste de travail handicapé
Sillon Solidaire	20 000 €	Camion boîte automatique
DRFIP – ASP	600 €	Vélos Electrique

Ces subventions sont considérées comme non renouvelable et ne fond pas l'objet d'une reprise au compte de résultat.

3 – Stocks

Les stocks de marchandises sont évalués au dernier prix d'achat.

4 – Provisions pour risques et charges

La provision figurant au bilan correspond à l'engagement d'indemnité de départ à la retraite de 20 349 €. Cette provision a été évaluée sur la base d'un calcul actuariel en fonction des hypothèses suivantes :

- Convention collective des centres socioculturels
- taux d'actualisation de 2 %
- taux de croissance des salaires de 2 % constant
- taux de rotation du personnel de 5 %
- un départ à la retraite à 65 ans à l'initiative du salarié
- une probabilité de non départ et de survie calculée en fonction de l'âge du salarié
- taux de charges sociales de 50% pour les employés et 60% pour les cadres.

5 – Contributions volontaires

La mise à disposition des locaux de la ville de Poitiers est évaluée à 228 073 €.

La mise à disposition de l'intervention des services techniques est évaluée à 30 665 €.

La mise à disposition des charges locatives est évaluée à 41 779 €.

La mise à disposition du personnel est évaluée à 51 980 €.

Les mises à disposition qui ont été évaluées figurent dans les comptes 86 et 87 « contributions volontaires - mise à disposition gratuite ».

6 – Bénévolat

La participation des bénévoles à l'activité de l'Association, a fait l'objet d'une valorisation de 228 290 €.

7 – Rémunérations

Conformément à la loi 2006-586 du 23 mai 2006, la rémunération des plus hauts cadres dirigeants s'élève à 39 881 €.

C – CHANGEMENT DE METHODE DE PRESENTATION

Aucun changement de méthode de présentation n'est intervenu durant l'exercice.

D – FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

Création du conseil en mobilité.

Création du conseil citoyen et embauche d'un animateur.

Embauche d'un animateur sur la fracture numérique.

Réalisation de la co-production « Histoires d'avoir peur »

II - ACTIF IMMOBILISE

A – Etat de l'actif immobilisé

	Immobilisations Incorporelles	Immobilisations Corporelles	Immobilisations Financières	Total
Valeur brute au début de l'exercice	14 802	603 752	2 000	620 554
+ Acquisitions de l'exercice		113 154	7 602	120 756
- Cessions ou mises hors services		12 839	7 100	19 939
Valeur brute à la clôture de l'exercice	14 802	704 067	2 502	721 371

B – Etat des amortissements

	Immobilisations Incorporelles	Immobilisations Corporelles	Immobilisations Financières	Total
Amortissement au début de l'exercice	12 426	384 975		397 401
+ Dotations de l'exercice	858	69 430		70 288
- Amortissement sur éléments cédés et repris		12 785		12 785
Amortissement à la clôture de l'exercice	13 284	441 620		454 904

III - PASSIF

A – Variation des fonds associatifs

	Début d'exercice	Augmentation	Diminution	Fin d'exercice
Fonds associatifs sans droit de reprise	335 192	31 000		366 192
Fonds associatifs avec droit de reprise				-
Réserves statutaires				-
Autres réserves	31 000		31 000	-
Report à nouveau créditeur				-
Report à nouveau débiteur		11 798		11 798
Résultat de l'exercice	11 798	3 835	11 798	3 835
Subventions d'investissement	422 581	39 240		461 821
Subventions d'investissement inscrites au compte de résultat				

B - Tableau de suivi des fonds dédiés au 31 Décembre

	A nouveau au 01/01	Compte 689400	Compte 789400	Solde au 31/12
194 - Fonds Dédiés	9 964			
CAF Fais bouger tes week ends			800	
Etat Education Affaire de Tous			1 500	
Ville de Poitiers Education Affaire de Tous			2 000	
Etat Santé Jeunes Familles			388	
Ville de Poitiers Santé Jeunes Familles			1 096	
PEP86 Fais bouger tes week ends			1 000	
PDI Code séniors			1 650	
Autofinancement séjour famille			1 530	
Etat Mémoire Identité de Quartier		3 000		
Ville de Poitiers Mémoire Identité de Quartier		1 000		
Etat Education Affaire de Tous		1 000		
Ville de Poitiers Education Affaire de Tous		2 000		
Autofinancement séjour famille		517		
	9 964	7 517	9 964	7 517

III - PROVISIONS

	Début d'exercice	Augmentation	Diminution	Fin d'exercice
Provision pour charges	34 295		13 946	20 349
Provision pour dépréciation	471	786	471	786

Provisions pour charges : c'est la provision d'engagement retraite.

Provisions pour dépréciation : c'est la provision concernant les comptes clients.

IV - CREANCES & DETTES

ECHEANCES DES CREANCES ET DES DETTES

	Échéances à moins d'un an	Échéances à plus d'un an	Échéances à plus de 5 ans
Créances	185 930		
Charges constatées d'avances	4 789		
Emprunt	11 937	37 155	
Dettes financeurs divers	12 413		
Avances et acomptes reçus	27 887		
Dettes fournisseurs	169 330		
Dettes fiscales et sociales	141 014		
Autres dettes	1 202		
Produits constatés d'avances	79 671		

Suite au décret 2008-1492 du 30/12/2008, nous vous informons des dates d'échéance des dettes fournisseurs en solde au 31/12/2017. Elles sont résumées dans le tableau suivant :

Solde des dettes fournisseurs au 31/12	Échéances en Janvier	Échéances en Février	Échéances après le mois de Février
169 330	4 861	155 360	9 109

V - COMPTES DE REGULARISATION

ACTIF

Il se décompose de la façon suivante :

1 – STOCKS DE MARCHANDISES : **8 449**

Stock bar	856
Stock atelier mob	7 593

2 – AVANCES ET ACOMPTES VERSES : **-**

3 – CREANCES : **185 930**

CREANCES USAGERS ET COMPTES RATTACHES 17 925

AUTRES CREANCES 168 005

Subventions à recevoir 139 287

Conseil Régional

Co-production avec la Cie L'Arbre Potager 10 000

CRDD Festival A L'Ouest 1 695

Emploi Tremplin 8 500

Conseil Général PDI 21 084

Europe 2 734

FONJEP 750

CAF

CLAS 2016/2017 34 832

Prestations de services 53 502

Accueil de loisirs Investissement 2 125

CNES – ANDES	3 465	
DRFIP - ASP	600	
Créditeurs divers		10 631
Produits à recevoir		18 087
Formation	16 304	
Produits des activités	379	
ASP	1 404	
<u>4 – DISPONIBILITES :</u>		887 272
<u>5 - CHARGES CONSTATEES D'AVANCE :</u>		4 789
AGX Assistance	139	
Info6tm ASH	100	
EGG Studio	670	
Plenita	530	
Softinov	328	
Jeapy	602	
BNP Paribas	83	
Defibril	166	
Grenke	978	
Printel	245	
La Baule Editions	45	
Revue Fiduciaire	183	
Maif	-154	
Rhinocéros	786	
La Scène	16	
Tribune des Auto-écoles	72	

PASSIF

Il se décompose de la façon suivante :

1 - EMPRUNT AUPRES DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT: **49 092**

2 - EMPRUNT ET DETTES FINANCEURS DIVERS : **12 413**

Cautions reçues Mobicité 86 12 413

3 - AVANCES ET ACOMPTES RECUS SUR COMMANDES : **27 887**

4 - DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES : **169 330**

FOURNISSEURS 4 455

FOURNISSEURS / FACTURES NON PARVENUES 164 875

ADISTA	52
Ass. ANB	350
CA Grand Poitiers	145
CNV	136
Coti JB	158
Ass. D'un ailleurs à l'autre	330
KAMATE	247
La Poste	508
SACEM	1 016
SACD	616
ASS. Videson	157
Ville de Poitiers	153 549
Jeapy	38
Audit Atlantique	6 250
La Cirquerie	495
Bowling La Sphère	24
Alcatel	41
Orange	278
GESC	-311
Maif	-4
CRIJ	800

5 - DETTES FISCALES ET SOCIALES : **141 014**

Provisions congés payés	53 108
Provisions charges sociales sur congés payés	24 314
Autres charges sociales et fiscales	63 592

6 – AUTRES DETTES : **1 202**

COMITE D'ETABLISSEMENT 857

CHARGES A PAYER 345

7 - PRODUITS CONSTATES D'AVANCE : **79 671**

Ville de Poitiers subvention CLAS	6 667
CAF subvention CLAS	23 221
Etat subvention CLAS	6 133
Région subvention Emploi Tremplin	7 792
Etat subvention Pré Apprentissage Code	171
Ville de Poitiers subvention Pré Apprentissage Code	150
Département subvention Code Sénior	550
ANDES subvention	6 930
CAF Subvention investissement ALSH	2 125
Factures clients ateliers	25 357
Soirée Montgolfière	575